

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~ ~ ~ ~ ~  
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 novembre 2007  
~ ~ ~ ~ ~

RESEAU REGIONAL DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS PROTEGES DU  
LANGUEDOC-ROUSSILLON – RATIFICATION DE LA CHARTE PAR LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES

**N° 4-2 du bordereau - Rapport page 34**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert – Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles – Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël – M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric  
Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER  
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle – M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**Sur** le rapport du Président,

**Considérant** que le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon est un pôle technique fédérateur. Qu'il a pour vocation de rassembler et de fédérer les professionnels des organismes publics ou privés qui conduisent sur leur territoire une politique de protection et de gestion des espaces naturels contribuant au développement durable. Qu'à ce titre les opérations grands sites régionales et les collectivités gestionnaires d'espaces naturels ont été invitées à devenir membre de ce réseau.

**Considérant** que la Communauté de Communes, à travers ses missions de gestion du grand site et de protection et mise en valeur des espaces naturels d'intérêt communautaire, a le souhait de participer à ce réseau technique.

**Considérant** qu'afin d'adhérer à ce réseau la Communauté de communes doit ratifier la « charte du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon ».

**Sur** proposition de Monsieur C. Maneiro, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission environnement,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **d'approuver** le contenu du projet de charte (jointe en annexe),
- **d'autoriser** le Président à ratifier la charte du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés du Languedoc-Roussillon

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 107-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

**Louis VILLARET**